

Arrêté N° POL-177/2023

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement sur l'Avenue de la Gare (de D610 jusqu'à la rue des Mûriers) Rue des Balances (de la Rue des Mûriers jusqu'à la Rue des Bergeries) Rue des Bergeries (de la Rue de la Cadoule jusqu'à la Rue de la Monnaie), afin de permettre la réhabilitation et le renforcement des réseaux EU et AEP au réseaux public par l'Entreprise SCAM TP COURNENSEC à Courmonsec, du 09/10/2023 au 09/10/2024 inclus.

ARRÊTÉ

Article 1 Afin de permettre la réhabilitation et le renforcement des réseaux EU et AEP au réseaux public par l'Entreprise SCAM TP COURNENSEC, du 9/10/2023 au 09/10/2024 inclus, la circulation sera règlementée sur l'avenue de la Gare (de D610 jusqu'à la rue des Mûriers) Rue des Balances (de la Rue des Mûriers jusqu'à la Rue des Bergeries) Rue des Bergeries (de la Rue de la Cadoule jusqu'à la Rue de la Monnaie) de la manière suivante:

- o **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- o **Circulation alternée par feux ou manuellement**
- o **Rue barrée par intermittence suivant les phases des travaux prévu par l'Entreprise**
- o **Vitesse limitée à 30 km/h**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, et éventuellement les déviations nécessaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

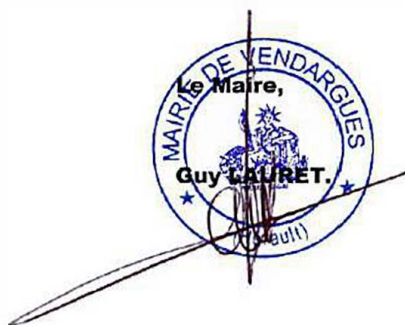
Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries

Publiée en Mairie 19/09/2023

Notifiée à l'intéressé



MAIRIE DE VENDARGUES
Le Maire,
Guy LAURET.
(1909)